

Saint Martin d'Hères, le 14 février 2025

**Conseil d'Ecole Doctorale SHPT
Mardi 10 septembre 2024**

Ordre du jour :

- Audition des candidats de l'ENSAG à un contrat doctoral du Ministère de la culture.
- Demande d'inscription d'une candidate en doctorat de géographie en l'absence de master.
- Points supplémentaires.

1- Audition des candidats de l'ENSAG à un contrat doctoral du Ministère de la culture

- Les doctorants de l'ENSAG ne peuvent pas déposer leur candidature à un contrat doctoral de l'UGA car l'école d'architecture ne dépend pas du Ministère de l'enseignement supérieur mais de celui de la Culture.
- Depuis trois ans, l'ENSAG a demandé à l'Ecole doctorale de classer les candidats en les auditionnant. Mais, comme l'année dernière, il n'y a qu'une seule candidate.
- Elle ne sera donc pas auditionnée. Véronique Beaulande-Barraud rédigera un avis pour soutenir la demande de la candidate auprès du Ministère de la Culture.

2- Demande d'inscription d'une candidate en doctorat de géographie en l'absence de Master

- Madame XX est PRAG à l'Université de Papete, en Polynésie Française et souhaiterait s'inscrire en doctorat de géographie pour l'année 2024-2025. Or, elle ne dispose pas d'un Master mais d'une Maîtrise obtenue en 2000. Toutefois, elle a obtenu le CAPES en 2001 et l'Agrégation en 2002. Elle a ensuite été professeur d'Histoire-Géographie puis formatrice à l'ENSPE de Polynésie.
- Son projet de thèse « Espaces et essais nucléaires : des territorialités héritées dans le Pacifique » sera encadré par Madame XX, professeure à l'Université de Polynésie et par Madame XX, professeure à l'Université Grenoble Alpes. Ce projet est fortement soutenu par sa future direction de thèse et de laboratoire en raison de la bonne qualité du dossier.
- La Commission de dérogation du Collège doctoral ne peut pas se prononcer sur cette autorisation d'inscription, il est donc demandé au Conseil de l'Ecole doctorale de statuer.

➤ Résultat du vote des membres de l'Ecole doctorale :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 23

Acceptation à l'unanimité de l'Inscription de Madame XX, en doctorat de géographie.

3- Points supplémentaires

- A partir du 10 octobre 2024, Madame Christine Joffrion succédera à Madame Véronique Beaulande-Barraud à la Direction de l'Ecole doctorale SHPT. Toutefois, cette dernière restera en soutien afin de mieux organiser la succession.
- Depuis le 2 septembre 2024, Madame Annaïck Moreau remplace Madame Lourdemarie Luete sur son poste de Gestionnaire d'Ecole doctorale. Mais, s'il y a une urgence, les membres du conseil peuvent contacter Madame Véronique Beaulande-Barraud.
- En ce qui concerne le recrutement de doctorants aux contrats doctoraux, il n'y a pas eu de désistement sur la liste principale. L'ED a obtenu deux contrats supplémentaires au titre de la LPR, mais la candidate placée en 3^e position sur la liste complémentaire n'a pas pu obtenir de financement.
- Pour les primo-inscrits, leur charte générée par ADUM ne contenait pas leur nom. Une solution a été trouvée depuis et celles créées avant ce problème technique seront bien validées.
- Date du prochain Conseil de l'Ecole doctorale : Madame Christine Joffrion reviendra vers les membres du CED pour fixer une date mais il devrait se tenir, fin novembre, afin de traiter les affaires courantes sans échéance.